

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4847, chemin de la Côte-Saint-Luc

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 juin 2019, à 19 heures, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la largeur d'une façade à construire pour le bâtiment situé au 4847, chemin de la Côte-Saint-Luc.

Cette dérogation mineure permettrait la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages dont une façade aurait une largeur de 4,23 m et ce malgré l'article 7.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* qui prescrit une largeur minimale de 5,5 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 17 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves